

Compte rendu

Conseil de l'emploi et de la formation (CEF) Réunion plénière du 4 octobre 2023

[Voir l'ordre du jour et les états d'avancement](#)

Table des matières

Relevé d'orientations et de propositions.....	7
1 – Ouverture de la 9 ^{ème} réunion plénière conseil par Jean-Roch GAILLET et Michel CHAUVEAU.....	9
Intervention du Directeur général de l'IFCE	9
Intervention du Président du CEF	9
Intervention de la SFET par Magali BOGAERT et réponse de la DGPE par Pierre TRIBON.....	10
2 –Actualité de l'OMEFFE (indicateurs du marché du travail) - Julia JOLY.....	11
3 – Décompte des emplois – Françoise CHASTANET.....	13
4 – Accès au Certificat d'aptitude aux fonctions d'inséminateur équin - Maud DUPUY d'UBY	14
5 – Prospective métier d'éleveur de chevaux de sport/loisir - Françoise CHASTANET	15
6–État des lieux du métier d'artiste équestre - Julia JOLY.....	17
7 – Point sur les travaux DALTE : perspectives possibles – Michel CHAUVEAU	19
8 – Point d'étape sur la réforme des diplômes JS en blocs de compétences – Pierre-Alexis LATOUR	19
9 -Suite des ateliers du CEF n°8 - Charlène LOURD	21
Atelier : évolution des pratiques RH par la formation continue.....	21
Atelier : adaptation de la formation à la diversité des parcours professionnels	21
10 –Intervention du Directeur général de l'enseignement et de la recherche du ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire – Benoît BONAIMÉ.....	22
11 - Réévaluation des niveaux de prise en charge des coûts contrats d'apprentissage - Michel DAVID.....	24
12 –Évolution de la formation à la traction animale - Juliette MOS	25
13 – Évolution du métier de maréchal-ferrant : une formation adaptée ? – Charlène LOURD.....	27
14 – Dénomination des métiers des courses - François-Xavier de CHEVIGNY.....	28

15 – Plan de relance de l’emploi pour la filière équine de référence (PREFErence) – Charlène LOURD et Tiphaine DROUOT	29
16–Promotion des métiers et des formations au salon d’Equita’Lyon - Tiphaine DROUOT	30
17–Présentation du Label social Equures - Charlotte FUSTEC	31
18 – Formation d’éleveur infirmier équin – Floriane BOUCHER	33
19–Questions diverses.....	35
ECAP : emplois exigeant des conditions d'aptitude particulières.....	35
20 - Clôture de la 9 ^{ème} réunion plénière – Date et lieu de la réunion suivante du CEF	35
Annexe – Courrier GDS.....	36

Présents:

Institution & personnalités qualifiées	Fonction	Prénom	Nom
IFCE	Directrice du pôle formation professionnelle (PFP)	Flavie	Bariller
Conseil national de l'ordre des Vétérinaires	Conseillère	Nathalie	Blanc
SFET	Déléguée générale	Magali	Bogaert
DGER	Directrice générale	Benoît	Bonaimé
Groupement de défense sanitaire (GDS)	Ingénieure conseil	Floriane	Boucher
Fédération des conseils des chevaux	Directeur	Hugues	Calvin
IFCE	Chargée d'étude	Françoise	Chastanet
CEF	Président	Michel	Chauveau
Union des MFR	Directeur MFR de Terrou et président de l'Union des MFR	Erick	Chermette
Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire - DGER	Adjointe à la cheffe du bureau BDET	Joëlle	Clouchoux
CPNE-EE (collège des salariés)	Secrétaire général	Michel	David
Association des entraîneurs de galop	Président	François-Xavier	de Chevigny
Syndicat national des artistes équestres	Secrétaire général	Gilbert	de Keyser
SNPTA	Membre	Yves	Decavèle
IFCE	Ingénieure de formation	Florence	Delisle
IFCE	Directrice d'équi-ressources	Tiphaine	Drouot
IFCE	Ingénieure de formation	Alexandra	Dubief
IFCE	Adjointe à la directrice du Pôle formation professionnelle	Maud	Dupuy d'Uby
France énergie animale	Membre	Céline	Eisenzaemmer
Conseil des chevaux de Normandie	Directrice	Charlotte	Fustec
IFCE	Directeur Général	Jean-Roch	Gaillet
Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire - DGER	Chef de Bureau - BDET	Héloïse	Giordano
AFASEC	Directeur général	Guillaume	Herrnberger
IFCE	Chargée d'études	Julia	Joly

Ministère des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques		<i>Chef du bureau DS3B</i>	Pierre-Alexis	Latour	
	Expert	<i>Directeur adjoint de la Bergerie nationale de Rambouillet</i>	Éric	Bataille	
	IFCE	<i>Adjointe à la directrice du Pôle formation professionnelle</i>	Marion	Leveau	
	IFCE	<i>Ingénieure de projets et de développement - Animatrice du CEF</i>	Charlène	Lourd	
	SHF	<i>Chargée de projets</i>	Aude	Malherbe	
	IFCE	<i>Ingénieure de formation</i>	Juliette	Mos	
	EDUTER Ingénierie	<i>Chargée d'ingénierie de certification</i>	Florence	Passet	
	Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire		<i>Inspecteur pédagogique de l'enseignement agricole</i>	Joël	Rigal
		AFASEC	<i>Directrice de la formation</i>	Corinne	Rougeau Mauger
		Expert	<i>Doyen honoraire de l'inspection de l'enseignement agricole</i>	Hervé	Savy
Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire - DGPE	FFE	<i>Adjoint de la directrice technique nationale - Fédération française d'équitation</i>	Olivier	Simon	
		<i>Chef du bureau du cheval et de l'institution des courses, MAA</i>	Pierre	Tribon	

Excusés :

Institution & personnalités qualifiées	Fonction	Prénom	Nom
<i>FNC</i>	<i>Chargée de missions</i>	Nathalie	Bails
<i>Ministère des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques</i>	<i>Chargée de mission, tutelle de l'IFCE</i>	Anne-Laure	Bellier
<i>Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire - DGER</i>	<i>Directrice de la coordination</i>	Nathalie	Bricnet
<i>SNPTA</i>	<i>Président</i>	Hervé	Champomier
<i>IFCE</i>	<i>Responsable du département recherche - Animatrice du Conseil scientifique</i>	Marion	Cressent
<i>AFASEC</i>	<i>Directrice emploi</i>	Élise	David
<i>Ministère des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques</i>	<i>Chargée de mission formation des métiers de l'animation et du sport</i>	Patricia	Fontanillas
<i>IFCE</i>	<i>Président Comité Culture patrimoine et UNESCO</i>	Didier	Garnier
<i>IFCE</i>	<i>Assistante administrative (PFP)</i>	Chantal	Goulin
<i>Conseil national de l'ordre des Vétérinaires</i>	<i>Président</i>	Jacques	Guérin
<i>Expert</i>	<i>Directeur général délégué du GHN</i>	Mathias	Hébert
<i>IFCE</i>	<i>Adjoint à l'Ecuyer en chef et animateur du Comité Culture patrimoine et UNESCO</i>	François	Huot-Marchand
<i>Expert</i>	<i>Directrice de la Bergerie nationale de Rambouillet</i>	Elisabeth	Lescoat
<i>IFCE</i>	<i>Directrice générale adjointe</i>	Florence	Méa
<i>IFCE</i>	<i>Ecuyer de manège - Chargé de liaison entre le cadre noir et le Pôle formation de l'IFCE</i>	Nicolas	Perez
<i>Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire - DGPE</i>	<i>Adjoint au chef du bureau du cheval et de l'institution des courses, MAA</i>	Florent	Romagoux
<i>Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire - DGER</i>	<i>Sous directeurs des politiques de formation et d'éducation</i>	Andréas	Seiler

*Ministère de l'Agriculture et de
la Souveraineté alimentaire -
DGER*

IFCE

Eduter Ingénierie

*Chargée d'étude -
MAA/DGER*

*Président du Conseil
scientifique*

Directrice

Nadège

Sené

Etienne

Verrier

Estelle

Veullerot

Relevé d'orientations et de propositions

Accès au certificat d'aptitude aux fonctions d'inséminateur équin

Maud DUPUY d'UBY évoque les résultats de l'enquête menée auprès des inséminateurs. L'IFCE ne pourra pas d'avantage étendre sa capacité de formation. Ce projet est considéré achevé pour le CEF mais le directeur général, Jean-Roch GAILLET, alerte les écoles vétérinaires sur le besoin de continuer de former à la reproduction car la demande continue de croître.

Prospective métier d'éleveur de chevaux de sport/loisir

Françoise CHASTANET présente les résultats finaux de l'étude. Ce projet est considéré achevé pour le CEF. Il revient à l'OMEFFE d'en faire la meilleure diffusion.

Étude sur le métier d'artiste équestre

Julia JOLY a présenté les premiers grands résultats du recensement des artistes équestres (la phase 1). L'étude se poursuit avec la phase 2. Les résultats complets seront présentés en CEF lors de la réunion plénière d'avril 2024.

Description des activités liées au travail avec les équidés (DALTE)

Le groupe de travail DALTE a terminé la première phase de ses travaux et produit un bilan d'étape. D'une certaine manière, une forme de continuité semble envisagée par la direction des sports du MSJOP sur l'un des objectifs du groupe (recherche de complémentarités, correspondances ou équivalences entre certifications). Le CEF peut réactiver son groupe DALTE à la demande des certificateurs, notamment le MSJOP et le MASA, s'ils en expriment le besoin.

Par ailleurs, le président du CEF a rappelé aux certificateurs, notamment ministériels, les problèmes techniques liés au nombre de blocs de compétences à déterminer et à ses conséquences en matière de possibilités, ou non, de mise en place d'équivalences, dispenses ou allègements.

Atelier : évolution des pratiques RH par la formation continue

Les membres du CEF considèrent le sujet comme très prioritaire. La CPNE-EE, l'AFASEC, la FCC et équi-ressources ont manifesté leur intérêt de contribuer à la réflexion. Ce projet pourrait se construire dans le cadre de PREFERENCE. Charlène LOURD se rapproche des autres membres pour les mobiliser sur la question.

Atelier : adaptation de la formation à la diversité des parcours professionnels

Les membres du CEF considèrent le sujet comme prioritaire. La CPNE-EE et le SNPTA ont manifesté leur intérêt de contribuer à la réflexion. Ce projet pourrait se construire dans le cadre de DALTE. Charlène LOURD se rapproche des autres membres pour les mobiliser sur la question.

Évolution de la formation à la traction animale

Un groupe de travail a été constitué sous le pilotage de l'IFCE (Florence DELISLE). Il travaille sur différents scénarii en relation avec la DGER.

Évolution du métier de maréchal-ferrant : une formation adaptée ?

Interpellée à plusieurs reprises sur l'évolution du métier de maréchal-ferrant, Charlène LOURD a recueilli des premières informations auprès des professionnels, représentants syndicaux et formateurs. Ces échanges ont permis de déterminer deux axes d'intervention étroitement liés : fédérer la profession et apporter des ajustements aux formations existantes tout en créant un niveau 4 pour donner droit à l'installation.

Michel CHAUVEAU confirme que le CEF manque aujourd'hui de représentants en maréchalerie. La première étape serait donc d'identifier une représentation professionnelle en capacité d'émettre une demande d'étude et de réviser le schéma de formation. Charlène LOURD se rapproche des professionnels pour les guider vers un rassemblement syndical.

Projet Plan de relance de l'emploi de la filière équine de référence (PREFErence)

Charlène LOURD a rappelé les enjeux de PREFErence, Tiphaine DROUOT a abordé l'axe de communication du projet. Ces premiers éléments d'informations seront davantage détaillés lors d'une réunion spécifique programmée avec les membres du CEF volontaires en fin d'année 2023.

Formation d'éleveur infirmier équin

Suite à une sollicitation de la commission d'arbitrage du MASA, Michel CHAUVEAU a demandé à Nathalie BLANC, du CNOV de proposer un courrier de réponse qui sera co-écrit avec Florence DELISLE, Marion LEVEAU, Joël RIGAL et Charlène LOURD. Une copie de la réponse sera ensuite transmise à GDS France, pour information.

Inscription du métier de cavalier d'entraînement à la liste ECAP

L'AEDG sollicite le CEF pour appuyer ce dossier et tenter de faire inscrire les métiers de cavalier d'entraînement au sein de liste ECAP (Emplois exigeant des conditions d'aptitude particulières). Plus largement le groupe de travail pourra réfléchir à l'employabilité des personnes en situation de handicap. Avec les encouragements du Directeur général de l'IFCE, Jean-Roch GAILLET, et l'accord du Président du CEF, Michel CHAUVEAU, un groupe de travail sera constitué sous le pilotage de François-Xavier de CHEVIGNY et avec la participation de la CPNE-EE.

Fixation de la date et du lieu de prochaine réunion plénière

La 10^{ème} réunion du CEF se tiendra à l'INSEP les mercredi 3 avril 2024 (après-midi) et jeudi 4 avril toute la journée.

1 – Ouverture de la 9^{ème} réunion plénière conseil par Jean-Roch GAILLET et Michel CHAUVEAU

Intervention du Directeur général de l'IFCE

Jean-Roch GAILLET souhaite la bienvenue aux membres du CEF pour cette 9^{ème} réunion plénière et remercie la DGER pour son accueil. Il souligne une participation aux réunions du CEF toujours aussi importante avec un nombre croissant de représentants.

L'organisation du CEF se fait par le travail rigoureux du Président, Michel CHAUVEAU, mais aussi par la contribution des membres puisque l'ordre du jour est construit en concertation. Cela permet de toujours mieux répondre aux besoins de la filière équine.

Le Directeur général informe les membres qu'un rapport sur le fonctionnement du CEF sera présenté au prochain Conseil d'administration de l'IFCE. Ce rapport correspond au bilan à mi-parcours du deuxième mandat du Président. Jean-Roch GAILLET remercie les membres de s'être prononcés favorablement sur le projet transmis à la fin du mois d'août.

En parallèle de ses missions de Président du CEF, Michel CHAUVEAU œuvre pour la sauvegarde des mémoires des institutions sportives. Important contributeur et membre du comité d'histoire des ministères chargés de la Jeunesse et des Sports, c'est au travers de fiches « repères historiques » que Michel CHAUVEAU relate l'histoire de nos instances. L'IFCE a aujourd'hui, grâce à son impressionnant travail de recherche et d'écriture, sa fiche de repères historiques, en complément de celle relative à l'École nationale d'équitation (ENE). C'est un document exceptionnel à lire pour comprendre les mutations opérées.

Intervention du Président du CEF

Michel CHAUVEAU remercie Jean-Roch GAILLET pour ses propos, la DGER pour son accueil et l'excellente préparation matérielle de ce conseil, ainsi que l'ensemble des personnes et structures membres du CEF, toutes présentes ou représentées. C'est pour lui un des signes forts de l'importance de ce Conseil pour la filière équine, dans sa diversité, et son attachement à la poursuite des travaux en commun.

Il remercie toutes les personnes qui continuent à s'investir dans les différents groupes de travail mis en place à la suite des « propositions » du CEF, qu'ils appartiennent à la filière ou aux services de l'IFCE. Il apprécie particulièrement la qualité des résultats des travaux fournis, dont le présent dossier de séance rend compte. Plus d'une quinzaine de groupes ont été mis en place depuis la création du CEF, sur des thèmes variés concernant tant l'emploi que la formation, au profit des différents secteurs de la filière. Ceux ouverts pendant la première mandature sont tous terminés.

Le CEF continue à fonctionner avec efficacité et rapidité. Du fait de la diversité des usages du cheval, les objectifs et centres d'intérêts des divers représentants de la filière sont naturellement différents. Il peut parfois arriver qu'ils soient divergents, voire que quelques difficultés se manifestent. Malgré cela, le CEF travaille dans un climat particulièrement serein et convivial, dans le respect des uns et des autres. Le président du CEF veillera à conserver ce cap et ne doute pas de l'adhésion de chacun.

Michel CHAUVEAU apprécie particulièrement que Benoît BONAIMÉ, nouveau directeur général depuis septembre 2022, ait prévu de rejoindre la réunion en cours de matinée. Il rappelle son attachement à l'organisation de réunion plénière également au sein des ministères de tutelle, à tour de rôle, le CEF (initialement CF) étant une structure de concertation créée (dans les statuts initiaux de l'IFCE en 2010) sur leur proposition et à leur demande. Les

responsables d'administration centrale se renouvellent, mais le CEF reste également à leur service. Qu'ils n'hésitent pas à le solliciter.

Michel CHAUVEAU remercie les membres du CEF pour leur approbation de son projet de rapport au prochain Conseil d'administration de l'IFCE (bilan d'étape à mi-parcours de son second mandat). Il en a rédigé une version résumée pour les membres du CA qui ne disposeraient que d'un temps de lecture limité et une version développée à l'usage des membres actuels du CEF et de leurs successeurs, afin d'assurer la plus grande continuité possible des travaux. Tout cela sera accessible dans la rubrique CEF du site internet de l'IFCE.

Michel CHAUVEAU présente l'ordre du jour de cette 9^{ème} réunion du CEF. L'avant-projet initial a été modifié jusqu'au dernier moment pour tenir compte des souhaits des participants, de l'actualité et des contraintes d'emplois du temps de certains membres présents (dont le DGER). Il a été amené à faire des arbitrages (l'intervention pour la présentation de la SFET a été différée), mais l'orientation demeure : faire aussi en sorte que le CEF soit une instance permettant aux représentants des différents secteurs de la filière se connaissent de mieux en mieux entre eux. Ainsi, à titre d'exemples, un accord de principe de la SHF a été donné pour l'avenir, il faudra également faire un focus sur les MFR et la prochaine réunion plénière du CEF, les 3 et 4 avril 2024, année des Jeux Olympiques et Paralympiques à Paris, sera l'occasion d'évoquer à l'Institut national du sport, de l'expertise et de la performance (INSEP le volet sport de haut niveau (SHN) de la Fédération française d'équitation (FFE), y compris, évidemment, dans son partenariat avec l'IFCE.

Michel CHAUVEAU termine son intervention en présentant les personnes venant pour la première fois au CEF (il mentionnera plus tard les absents excusés).

Intervention de la SFET par Magali BOGAERT et réponse de la DGPE par Pierre TRIBON

M. Magali BOGAERT, déléguée générale de la société française des équidés de travail (SFET), mandatée par son président, fait état de son regret des décisions prises récemment par le MASA en matière de réduction de subventions. Elle déplore également que cela ait eu pour conséquence de différer l'intervention qu'elle avait prévue de faire, pour présenter la SFET.

M. Pierre TRIBON, chef du bureau du cheval et des institutions des courses (DGPE/MASA), rappelle qu'une réunion s'est tenue entre le directeur du cabinet du ministre et le président de la SFET. Les problèmes en cours y ont été évoqués. Le CEF n'est pas le lieu pour les évoquer.

2 –Actualité de l'OMEFFE (indicateurs du marché du travail) - Julia JOLY

Toujours dans l'objectif d'informer les membres du CEF de l'évolution du marché du travail, l'OMEFFE analyse annuellement une série d'indicateurs qui fait état de l'évolution de la situation. C'est à partir de la base de données d'équi-ressources et de son activité sur l'année 2022 que ces éléments sont fondés.

[Support de diffusion](#)

Exposé :

En 2022, le service d'équi-ressources a publié à travers sa plateforme 3278 offres d'emploi. Au total, ce sont près d'une quarantaine de métiers qui sont recherchés. Parmi eux, cinq semblent recruter plus largement : palefrenier-soigneur, enseignant d'équitation, cavalier soigneur, cavalier d'entraînement (galop) et assistant d'élevage.

L'analyse de ces offres sur l'année 2022 démontre que les conditions d'emplois demeurent relativement stables avec plus de la moitié des offres proposant un CDI et près de 90% un temps plein. Mais des différences apparaissent en fonctions des familles de métier, ce qui rend l'évolution des postes en CDI contrastée. Ainsi, les métiers liés à l'élevage et à la valorisation des équidés ainsi que les métiers transverses (palefrenier soigneur, par exemple) voient leur part d'offres en CDI augmenter tandis que ce taux diminue pour ceux liés à l'utilisation des équidés et les métiers dits connexes.

Les indicateurs de tension au recrutement montrent que 6 métiers sont particulièrement à surveiller :

- Enseignant d'équitation
- animateur
- Accompagnateur de tourisme équestre
- Cavalier de débouillage/pré-entraînement (galop)
- Lad driver/lad jockey (trot)
- Responsable d'écurie/premier garçon.

On constate donc un enjeu particulier au recrutement pour les métiers liés à l'enseignement et à l'animation, car les trois métiers référencés sur la plateforme équi-ressources sont en tension. Il apparaît que les recruteurs ne parvenant pas à trouver de salarié sur l'un de ces trois métiers ont tendance à se reporter sur l'un des deux autres métiers. De même, certaines structures disposant déjà d'un enseignant mais ne parvenant pas à en recruter un nouveau choisissent de réorganiser le travail pour se tourner vers un palefrenier. Cela permet de recentrer l'enseignant déjà en place sur ses tâches d'enseignement. Certains recruteurs peuvent également avoir recours à des enseignants indépendants.

Le nombre d'offres d'emploi proposant un poste de responsable d'écurie/premier garçon a légèrement augmenté en 2022. Il semble que certains recruteurs publient une offre pour ce métier recherchant en réalité un profil de palefrenier, mais espèrent ainsi attirer des candidats plus expérimentés et autonomes.

Concernant les métiers des courses, les offres pour des postes de cavalier de débouillage/pré-entraînement continuent de présenter un taux élevé d'annulation faute d'avoir trouvé un

candidat adéquat. Les offres de lad driver/lad jockey sont un peu plus facilement pourvues, mais moins de candidats se présentent.

Ces difficultés à trouver un candidat adapté et le faible nombre d'entre eux pose donc la question de l'attractivité de ces métiers et des conditions d'emploi proposées.

Échanges avec les membres :

Guillaume HERRNBERGER interroge sur l'analyse de la baisse du nombre de candidats. Julia JOLY répond que des questionnaires vont être proposés aux employeurs inscrits sur la plateforme équi-ressources pour avoir de premiers éléments d'analyse permettant d'objectiver ces difficultés.

3 – Décompte des emplois – Françoise CHASTANET

Lors de la réunion plénière d'octobre 2022, les membres du CEF ont validé le projet d'actualiser le décompte des emplois par l'OMEFFE. Un an après, Françoise CHASTANET présente les avancées des travaux.

[Support de diffusion](#)

Exposé :

Ce nouveau décompte des emplois se fixe pour objectifs de quantifier les emplois en lien direct et indirect avec le cheval, de recourir à une méthodologie harmonisée avec le secteur agricole afin de produire des indicateurs de comparaison avec les autres filières.

Les résultats seront disponibles en milieu d'année 2024.

Échanges avec les membres :

Aude MALHERBE demande si la méthode FEISE, expérimentée par l'INRAE, a été utilisée dans les réflexions. Françoise CHASTANET confirme que les travaux FEISE sont exploités. Cette méthode permet de décompter les emplois à l'échelle des départements. Mais tout n'est pas repris car les questionnaires utilisés sont très conséquents et ne sont pas adaptés à un décompte des emplois à l'échelle nationale.

Michel DAVID propose de se mettre en lien avec OCAPIAT pour leur demander l'usage de leur base de données. Françoise CHASTANET approuve la démarche car l'OMEFFE n'y a pas accès à ce jour.

Olivier SIMON comprend et approuve le rapprochement avec la méthode de l'agriculture, mais se demande dans quelle mesure ce décompte peut se mailler avec la méthode employée par le ministère chargé des Sports. Françoise CHASTANET indique que l'OMEFFE est en lien avec le Pôle ressources national sports de nature, mais ce dernier utilise une autre échelle avec une approche par métier qu'il est difficile de dupliquer pour la filière équine.

François-Xavier de CHEVIGNY demande si ce travail est jumelé avec celui de l'observatoire économique et social du cheval (OESC). Françoise CHASTANET répond que ces travaux sont entièrement liés puisque le panorama des entreprises réalisé par l'OESC sert au décompte des emplois.

4 – Accès au Certificat d'aptitude aux fonctions d'inséminateur équin - Maud DUPUY d'UBY

Face à la demande croissante du nombre de candidats au Certificat d'aptitude aux fonctions d'inséminateur équin, l'IFCE, par le biais de son Pôle formation professionnelle, a sollicité le CEF en avril 2022 pour apporter des solutions adaptées. Après une première présentation en réunion plénière, un groupe de travail a été constitué en octobre de cette même année. Pour réfléchir aux solutions idoines, il a été proposé de mener une enquête auprès des pratiquants de l'insémination artificielle. En plus de permettre un recensement géographique, cette enquête a apporté des connaissances sur les pratiques réalisées, les difficultés et les besoins.

[Support de présentation](#)

Exposé

Les premiers retours du questionnaire soulèvent une problématique autour de l'échographie des juments au vu de l'absence de disponibilité des vétérinaires qui sont les seuls habilités à exercer cette tâche. Un second groupe de travail a donc été constitué sur cette question spécifique.

Les membres du groupe de travail se sont réunis cinq fois et ont convenu :

Pour l'accès à la certification :

- qu'il n'y aurait pas de modification du contenu de la formation,
- que les critères de sélection restaient de la responsabilité de l'organisme de formation mais que l'IFCE s'appuierait sur les professionnels pour élaborer une grille d'aide à la décision pour la sélection des candidats,
- que l'IFCE mettrait en place une commission de recrutement regroupant les professionnels.

Pour l'échographie :

- qu'il n'y aura pas de délégation des actes d'échographie par les inséminateurs équins.

Échanges avec les membres :

Nathalie BLANC confirme les propos de Maud DUPUY d'UBY en indiquant que le CNOV ne considère pas opportun d'habiliter les inséminateurs à l'échographie car cela perturberait l'activité vétérinaire, ce qui aurait des incidences directes sur le maillage territorial.

Jean-Roch GAILLET précise que l'IFCE est au maximum de ses capacités de formation en insémination. Cette technique tend à se développer d'autant plus avec le développement de la génomique. La question a été posée et étudiée, mais des solutions de formation devront être envisagées à plus long terme avec les écoles vétérinaires pour conserver et développer les compétences en matière de reproduction. En effet, les techniques évoluent sans cesse ; c'est une compétence qui s'entretient et une seule formation ponctuelle ne suffit pas.

5 – Prospective métier d'éleveur de chevaux de sport/loisir - Françoise CHASTANET

L'étude prospective des métiers de l'élevage à l'horizon 2030 a été l'une des premières commanditées en CEF puisque c'est en septembre 2019 que la demande avait émergée de la part de la SHF dirigée à ce moment par Guillaume de Thoré. En octobre 2023, l'OMEFFE présente les derniers résultats et fait état en [note d'état d'avancement](#) du suivi rigoureux de ce projet.

[Support de diffusion](#)

Exposé

Au vu de la fréquente pluriactivité des professionnels de l'élevage équin dans le secteur du sport, l'étude a été pensée sous l'angle « métier » et non « individu ». En effet, les individus peuvent cumuler plusieurs métiers. Le périmètre de l'étude comprend : la reproduction, la production, le débouillage – valorisation, la commercialisation – vente et les métiers supports.

L'étude révèle quatre grands facteurs d'évolution : climatiques, sociétaux, technologiques et économiques. Mais ce sont les changements climatiques et sociétaux qui sont cités comme les plus impactants. Le changement sociétal révèle l'importance de la prise en compte du bien-être équin et humain (par l'amélioration des conditions de travail).

Tous les métiers devront développer une agilité digitale et renforcer leur relation client. Les attentes en matière de bien-être animal et humain se combineront et permettront de rendre le travail moins pénible et plus sécurisé. Un renforcement des compétences en agro-écologie, en analyse du comportement et des besoins du cheval sera nécessaire pour les métiers de la production. Les ouvriers agricoles/d'élevage deviendront des techniciens avec un niveau d'expertise accrue. Les managers seront impactés par la diversité des formes d'emploi sur leur structure. Les dirigeants devront renforcer leurs compétences en gestion et pilotage d'entreprise pour anticiper les crises de plus en plus fréquentes et les investissements sur leur structure.

Au regard de ces évolutions détaillées dans le [rapport de l'étude](#), des leviers d'actions ont été imaginés notamment avec des enjeux de formation. Cinq thèmes de formations se sont révélés prioritaires : la transition climatique et l'agroécologie, la compréhension du comportement équin, la transition numérique, le management et la stratégie commerciale et de communication.

Le changement du rapport au travail pour les générations nouvelles et à venir laisse entrevoir un management plus transversal entre la gestion de salariés et d'indépendants.

L'autre volet de l'étude consistait à envisager les besoins de recrutement d'ici 2030. La projection de ce besoin a été appréhendée selon trois *scénarii*. Le scénario de la surproduction nécessiterait le recrutement de 1 100 à 1 700 postes par an tandis que le scénario de baisse de production n'impliquerait que le recrutement de 800 à 500 postes par an. La tendance serait d'imaginer un besoin de recrutement sur 1 000 postes par an. L'étude alerte sur l'enjeu de fidéliser les travailleurs car plus de 90% des postes vacants sont dus à des départs.

Le projet arrive à son terme. Il se définit par deux volets d'études réalisés entre 2021 et 2023 et une large diffusion avec 16 déclinaisons de supports.

Échanges avec les membres :

Olivier SIMON pose la question de la fidélisation car l'emploi stable tout au long de la carrière n'existe plus. La nouvelle génération souhaite-t-elle réellement rester en poste durant une longue période ? Françoise CHASTANET indique qu'une étude [Futurible](#) démontre que le CDI existera toujours dans le paysage de l'emploi ce qui montre que la fidélisation est possible. Néanmoins, il apparaîtra de plus en plus de profils dits « cumulard » (cumul de différents statuts : salariés et indépendants).

Olivier SIMON précise que nous passons d'un fonctionnement où le CDI est l'ultime modèle à un modèle avec de la flexibilité. Il n'y a pas de jugement mais il faut prendre en compte cette tendance dans l'étude car on ne peut pas appliquer de manière systématique les modèles d'il y a 30 ans.

Marion LEVEAU indique qu'il faut distinguer la fidélisation à l'entreprise de la fidélisation au métier (voire à la filière). Françoise CHASTANET soutient cette remarque en argumentant que la pyramide des âges de la MSA dévoile une forte déperdition après l'âge de 30 ans. Ce sont autant de profils perdus pour la filière.

Erick CHERMETTE fait remarquer que les jeunes en formation demandent à voir davantage de sujets. Ils sont conscients des difficultés à l'installation et ils réfléchissent à la suite, ce qui modifie leurs visions de la formation. Il faut aller interroger les très jeunes pour comprendre les attentes des nouvelles générations. C'est une réalité sur laquelle on doit s'interroger car les générations qui arrivent vont être encore présentes mais de moins en moins longtemps.

Olivier SIMON souligne qu'à l'inverse arrivent des profils de reconvertis qui apportent de la richesse et leurs expériences à la filière équine, ce qui est aussi bénéfique. Erick CHERMETTE confirme mais fait savoir qu'il n'existe pas de cursus courts pour adulte et adaptés à ces profils. Il y a un travail à faire et à faire rapidement

Hugues CALVIN fait savoir que le meilleur moyen de fidéliser est d'offrir de la liberté. Il faut permettre la montée en compétences pour montrer que les évolutions de carrière sont possibles. « *Pour fidéliser, il ne faut pas enfermer* ».

Michel CHAUVEAU est satisfait du travail fourni, de la qualité des résultats et de la richesse des échanges que cela a provoqué. La valorisation des résultats est en bonne voie. Tiphaine DROUOT indique qu'effectivement c'est un objectif de mieux diffuser les résultats de l'OMEFFE avec des formats pédagogiques.

6-État des lieux du métier d'artiste équestre - Julia JOLY

L'OMEFFE réalise une étude commandée par le Syndicat National des Artistes Équestres (SNAE) et la Fédération Française d'Équitation (FFE), dans le cadre du CEF. Elle vise à faire un état des lieux du métier d'artiste équestre en France métropolitaine a débuté par un recensement des artistes équestres et la réalisation de 33 entretiens semi-directifs. Ce travail se poursuit par une étude quantitative plus approfondie qui devrait permettre de comprendre comment les artistes équestres exercent leur métier, quelles problématiques ils rencontrent au quotidien et quels sont les éventuels leviers d'amélioration.

[Support de diffusion](#)

Exposé :

Une première étude sur la [professionnalisation des artistes équestres](#) (FartEq) menée par l'Université Paul Valéry Montpellier III¹, et la Délégation territoriale Arc méditerranéen de l'IFCE a permis d'aboutir à un projet de formation à destination des artistes équestres afin de les accompagner dans leur professionnalisation. Cette étude qualitative a fait émerger le besoin d'une étude quantitative permettant de mieux connaître ces professionnels et leur manière d'exercer leur métier. L'étude a ainsi été pensée en deux grandes étapes.

La première phase consistant à recenser les artistes équestres s'est déroulée de novembre 2022 à mars 2023. En avril 2023, c'est donc la deuxième phase qui a pu être entamée. L'analyse de la diversité et des difficultés d'exercice se terminera en novembre 2023.

Parmi les principaux résultats de la première phase, il est intéressant de constater que l'activité d'artiste équestre est majoritairement une activité professionnelle parmi d'autres puisque seul un tiers des professionnels déclare cette activité comme unique. D'après le recensement, les artistes équestres sont globalement situés dans le sud de la France (Occitanie et PACA).

Lors de ses recherches, Julia JOLY a pu déterminer trois profils types d'artiste : celui qui vit de son métier, celui qui exerce une autre activité et l'amateur passionné. D'après certains artistes professionnels, ces amateurs créeraient une concurrence déloyale en pratiquant des prix bas. À noter que ces artistes équestres amateurs ne souhaitent pas tous se professionnaliser.

Dans la continuité du projet FartEq, la réalisation de l'étude a permis de saisir la reconnaissance émergente du métier d'artiste équestre. C'est en effet un métier en cours de professionnalisation qui induit encore des difficultés à reconnaître l'activité comme un métier à part entière. La formation peut avoir un rôle clef dans ce processus de professionnalisation.

Pour l'heure, cette formation se fait essentiellement de manière informelle auprès d'autres artistes équestres et semble davantage centrée sur la pratique équestre que sur une véritable ouverture artistique, ce qui, d'après les artistes équestres interrogés, ferait défaut.

Comme évoqué, la plupart des artistes équestres sont des pluriactifs pour lesquels le temps passé sur l'activité artistique semble rarement proportionnel aux revenus générés. Cette pluriactivité est selon eux un bon moyen d'anticiper l'interruption prématurée de cette activité, notamment avec une activité d'enseignement de l'équitation.

Quant au volet administratif, l'étude dévoile que le statut le plus utilisé reste celui d'intermittent du spectacle, puisqu'il est considéré comme le plus avantageux même si le statut d'agriculteur leur permettrait d'accéder plus facilement au foncier. Ce statut d'intermittent semble apprécié par les artistes interrogés.

¹ Avec les chercheurs Thérèse Perez Roux, Guillaume Azema, Eric Maleyrot, Sylvie Perez et Sarah Anor.

Ces thématiques seront davantage analysées lors de la phase 2 de l'étude.

Échanges avec les membres :

Gilbert de KEYSER est satisfait du travail réalisé par l'OMEFFE. Cette étude a changé le rapport entre les artistes équestres et le syndicat. C'est une reconnaissance des uns et des autres qui est en train de se jouer. Cette étude met aussi en relief le besoin de formation qui s'adresse à des professionnels pour leur donner plus d'assise dans leur pratique.

Sans la mise en place d'une formation initiale, il sera impossible de professionnaliser le métier. Un courrier a été envoyé à l'IFCE par le SNAE dans ce sens. La formation Farteq s'adresse à des professionnels pour les accompagner. Il y a trois ans, le SNAE a créé une association de formation des artistes équestres pour mettre en place une formation. La formation devrait démarrer en septembre 2024, au Haras national d'Uzès dans l'idéal. Elle s'adresse à des jeunes à partir de 18 ans.

Olivier SIMON indique que pour la FFE, c'est Isabelle DESFOSSEZ qui suit ce dossier. Il est certain que cette étude permet une photographie précise de cette population et pourra être le point de départ d'autres travaux.

Gilbert de KEYSER informe que, sous l'impulsion des premiers résultats de l'étude, le SNAE a créé un fascicule destiné aux organisateurs de spectacles.

7 – Point sur les travaux DALTE : perspectives possibles – Michel CHAUVEAU

Michel CHAUVEAU procède à un bref rappel des objectifs du groupe de travail et des travaux menés jusqu'à ce jour.

[Support de diffusion](#)

Exposé :

La première étape est terminée. Un bilan a été fourni. S'agissant du volet « recherche d'équivalences entre certifications, de doublons ou de manques éventuels », le MSJOP semble vouloir donner une forme de suite au groupe DALTE, pour la rénovation de son BP JEPS « activités équestres », sous l'aspect « correspondances entre certifications ».

Michel CHAUVEAU rappelle que le groupe DALTE peut être réactivé, si les certificateurs et notamment les ministères de tutelle le demandent.

Il conclut son intervention en soulignant deux points techniques, déjà évoqués à plusieurs reprises : un nombre trop limité de blocs de compétences (BC) peut limiter ou réduire les possibilités d'équivalences actuellement existantes, voire même les rendre impossibles ; on est passé de la notion d'équivalence entre BC dans le projet de charte de coopération interministérielle et interbranche du Grenelle du 5 juin à la notion de « correspondance » ; quel est le sens juridique de ce dernier terme ? Il invite Pierre-Alexis LATOUR, chef du bureau DS3B, à enchaîner par son intervention et répondre à ces questions.

8 – Point d'étape sur la réforme des diplômes JS en blocs de compétences – Pierre-Alexis LATOUR

Le ministère des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques est le premier certificateur à s'être emparé des travaux de DALTE, notamment pour la refonte du BPJEPS sous forme de bloc de compétences.

[Support de diffusion](#)

Exposé :

En mars 2021, la feuille de route relative à la réforme des certifications du MSJOP précisait qu'une partie des diplômes seraient présentés sous forme d'unités capitalisables (UC) tandis que trois BPJEPS seraient revus sous forme de blocs de compétences (BC) dont le BPJEPS activité équestre. En novembre 2022, une nouvelle feuille de route relative à l'emploi et à l'insertion par et dans le sport pose comme double objectifs : une meilleure lisibilité des certifications et une amélioration des parcours professionnels pour les éducateurs sportifs.

Le 5 juin 2023, la [charte de coopération interministérielle et interbranche](#), a été signée par la MSJOP, dans le cadre du Grenelle de l'emploi et des métiers du sport. Elle implique de :

1. préciser un référentiel interministériel partagé,
2. établir des correspondances entre les certifications du champ du sport,
3. repenser l'ingénierie des diplômes d'Etat pour les niveaux 4, 5 et 6.

1. Les correspondances doivent se faire avec les autres certificateurs notamment le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (exemple : STAPS) ou encore du MASA (exemple : BPREH).

2. Le terme de correspondance est préféré à celui d'équivalence car il ne peut exister deux certifications similaires. Cela n'aurait aucun intérêt. L'équivalence peut être envisagée uniquement entre blocs de certifications différentes. En tant que garant de l'enjeu de pratiquer une activité sportive en sécurité quand cette dernière est encadrée par un professionnel diplômé, le MSJOP prévoit des équivalences avec d'autres certifications.

3. Le BPJEPS activités équestres présente la particularité d'être doté d'un « bloc spécifique cheval ». Ce bloc se construit en lien étroit avec la DGER du MASA.

L'ensemble des diplômes JEPS non révisés (sous forme d'UC) et tous les BPJEPS (sous forme de BC) devront être réinscrits au RNCP avant le 31 décembre 2024.

L'échéance est portée au 31 décembre 2025 pour l'ensemble des diplômes DE et DES JEPS (sous forme BC).

Échanges avec les membres :

Olivier SIMON remarque que la commande institutionnelle émane depuis la loi de 2018. Si on comprend le bénéfice d'une telle démarche, on constate que cela prend donc du temps pour les certificateurs publics. Heureusement, les experts, tel qu'Hervé SAVY, assurent le suivi des méthodes pour permettre les correspondances. Olivier SIMON pose la question de la continuité du parcours entre les diplômes JEPS et ceux du MASA (ex Bac pro CGEH puis BPJEPS). Pierre-Alexis LATOUR répond que la continuité est possible uniquement s'il y a une correspondance entre les blocs. En revanche, si les compétences sont dispersées dans plusieurs blocs, cette correspondance sera impossible. Le MSJOP se réserve le droit des correspondances avec les autres certificateurs.

Michel DAVID remercie les contributeurs de DALTE mais rappelle que le tableau de référencement des activités du travail avec les équidés s'est fait à partir du référentiel d'activité des certifications existantes et non du référentiel des métiers. Cette méthode est problématique dans la mesure où les formations ne s'attachent pas forcément aux métiers de la convention collective. De plus, il faut souligner que les référentiels d'activités des certifications annoncent les activités mais n'obligent pas leur évaluation attestant de leur maîtrise par les apprenants. C'est un point d'attention à considérer car le descriptif de formation ne signifie pas que les compétences sont évaluées. Pierre-Alexis LATOUR répond que d'un point de vue institutionnel les correspondances ne se font que sur les compétences mentionnées. Il n'est pas possible de regarder les référentiels d'évaluation. Le MSJOP n'a pas la main. France Compétences dispose d'un instructeur qui vérifie les correspondances (si elles sont ou non abusives). Mais le MSJOP prend en compte la remarque sur les évaluations.

9 -Suite des ateliers du CEF n°8 - Charlène LOURD

Lors de la réunion plénière des 5 et 6 avril 2023, des ateliers, portant sur le changement des pratiques RH par la formation continue et sur l'adaptation du parcours de formation à la diversité des parcours professionnels, ont été proposés aux membres du CEF. Ce nouveau format a permis de dynamiser les échanges et de faire émerger de nouvelles idées. Les membres doivent désormais devenir acteurs pour transformer leurs idées en projets. À partir de quatre questions, Charlène LOURD leur propose une organisation sous forme de groupe de travail.

[Support de diffusion](#)

Atelier : évolution des pratiques RH par la formation continue

Six mois plus tard,

La problématique est-elle toujours d'actualité ? **Oui**

Si oui, quelle priorité ? **Très prioritaire**

Quelles pistes choisissons-nous ? **À déterminer par le groupe de travail**

Qui contribuent aux projets ?

- FCC (Hugues CALVIN)
- CPNE-EE (Michel DAVID)
- Equi-ressources (Tiphaine DROUOT)
- AFASEC (Guillaume HERRNBERGER – Corinne ROUGEAU-MAUGER – Elise DAVID)
- PFP-IFCE (Marion LEVEAU – Flavie BARILLER)

Atelier : adaptation de la formation à la diversité des parcours professionnels

Six mois plus tard,

La problématique est-elle toujours d'actualité ? **Oui**

Si oui, quelle priorité ? **Prioritaire**

Quelles pistes choisissons-nous ? **À déterminer par le groupe de travail**

Qui contribuent aux projets ?

- CPNE-EE (Michel DAVID)
- SNPTA (Yves DECAVÈLE)

10 – Intervention du Directeur général de l'enseignement et de la recherche du ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire – Benoît BONAIMÉ

Invités dans les locaux de la DGER pour cette neuvième réunion plénière du CEF, les membres ont pu échanger avec le Directeur général, Benoît BONAIMÉ.

Exposé :

Le CEF est une instance de discussion nécessaire à la DGER. La DGER mesure la qualité des travaux qui y sont menés.

La filière équine est importante pour le secteur agricole car elle représente 5 500 apprenants dont 1600 en CAPa Palefrenier-soigneur. Ce nombre d'apprenant ne fait que croître (+13% entre 2018 et 2022). Chaque année, ce sont environ 2 300 élèves diplômés qui peuvent œuvrer pour les entreprises équines. Mais la filière équine fait face à des problèmes qui sont singuliers par rapport aux autres filières agricoles.

En effet, les autres filières agricoles subissent un déséquilibre partiel avec le départ des exploitants agricoles en fin de carrière. Les dix dernières années la France a perdu 100 000 exploitants agricoles et 160 000 départs sont attendus les prochaines années. C'est donc une perte d'1/3 d'une génération. Cela crée un contexte dans lequel il y a grandement besoin d'attirer pour pouvoir développer la filière.

Les travaux du CEF sont extrêmement riches pour affronter ensemble le renouvellement de cette génération. Le monde agricole se transforme. Il nous faut réfléchir aux compétences dans un contexte de diminution des effectifs et dans une phase d'évolution des métiers. Certaines transitions sont impérieuses, comme le changement climatique qui doit faire évoluer l'ensemble des systèmes productifs. Il y a une sorte de choc de compétences à imaginer pour les emplois agricoles face à ce changement climatique. Certains métiers sont en forte évolution.

Pour assurer le renouvellement des populations, il faudrait 30% d'apprenants en plus soit 60 000 apprenants de plus. Les vétérinaires ont un objectif de 75%.

Ce que fait le CEF est un exercice spécifique à la filière équine, que la DGER mène plus largement dans le domaine agricole. Les travaux du CEF concourent à repenser nos filières de formation.

De plus, la filière équine est une figure pionnière sur la bi-qualification entre l'agriculture et le sport. Les certifications sont revues tous les cinq avec un objectif de simplification des parcours. Les travailleurs doivent pouvoir suivre des parcours plus simple pour accéder aux emplois.

Échanges avec les membres :

Gilbert de KEYSER remercie le Directeur général pour ses propos et signale que toutes les activités équestres ne sont pas du ressort de l'agriculture comme c'est le cas pour les artistes équestres ce qui pose d'ailleurs un problème pour ces professionnels d'accéder aux fonciers. Le SNAE souhaiterait que le spectacle équestre soit inclus dans la « famille agricole ». Benoît BONAIMÉ indique les artistes équestres doivent pouvoir bénéficier d'un enseignement socio-culturel et que la politique éducative dans ce domaine est très forte. Les artistes équestres y auraient donc toute leur place.

Olivier SIMON remercie le DGER pour ce discours encourageant et rappelle que la FFE a signé il y a deux ans une convention tripartite avec l'IFCE et la DGER. La FFE reste motivée pour entamer à présent des travaux concrets avec la DGER. L'enseignement agricole est un réservoir important qui alimente le secteur sport/loisirs. Benoît BONAIMÉ répond qu'ils seront présents car la DGER a beaucoup d'attentes concernant le savoir-faire des fédérations sportives, pour les accompagner et les soutenir sur certains sujets qu'elles maîtrisent. La DGER souhaite profiter de ce savoir-faire. La DGER et la FFE reprendront attache pour consolider leur partenariat.

Erick CHERMETTE souhaiterait que les élèves en formation agricole « cheval » puissent vivre de l'intérieur les JOP 2024 en apportant leur aide mais à ce jour cela n'a pu être envisagé. Benoît BONAIMÉ indique que la DGER a une politique d'amener les jeunes engagés sur des grandes compétitions. Concernant les JOP, une déléguée a été recrutée et s'occupe des places. On va faire des demandes groupées pour que les jeunes de chez nous puissent en bénéficier. À vérifier ce qu'il en est pour la partie équitation, on est en train d'agglomérer les besoins.

Michel DAVID indique que la CPNE-EE ne fait pas partie des groupes de travail sur les rénovations des certifications de l'agriculture car seule le syndicat agricole est présent mais il n'est pas constitué de représentants « cheval ». Au vu de la diversité des syndicats, des certifications et des métiers, Benoît BONAIMÉ n'a pas la réponse car il reste difficile de regrouper tout le monde lors de ces travaux qui ont un nombre de places limitées.

11 - Réévaluation des niveaux de prise en charge des coûts contrats d'apprentissage - Michel DAVID

Le Conseil de l'emploi et de la formation a pris connaissance du [décret n°2023-858 du 6 septembre 2023](#) du ministère du Travail, du Plein Emploi et de l'Insertion (MTPEI), relatif à la fixation des niveaux de prise en charge des contrats d'apprentissage. Malgré un travail de fond réalisé avec la CPNE-EE, les membres du CEF constatent et déplorent la baisse de ces niveaux. Cette décision va à l'encontre du développement de l'apprentissage et fragilise l'économie des organismes de formation. Pour essayer d'améliorer le NPEC, le CEF demande au MTPEI de revoir sa décision par une lettre argumentée.

[Projet de lettre p.18.](#)

Le projet de lettre est validé par les membres du CEF.

En parallèle, la CPNE-EE et d'autres partenaires mobilisent également le MTPEI sur ce même sujet.

(Au moment de la rédaction du compte-rendu, la CPNE-EE a obtenu un entretien avec le MTPEI au cours duquel un arrangement autour d'une limitation de 10% de baisse a été conclu).

12 –Évolution de la formation à la traction animale - Juliette MOS

Les professionnels de la traction animale ont fait savoir par l'intermédiaire du SNPTA² leur volonté de revoir le schéma de formation pour penser une formation plus complète et adaptée aux diverses activités possibles par la traction équine et asine. Un groupe de travail s'est constitué, avec des représentants du SNPTA, de la SFET, de France énergie animale, du MASA et de l'IFCE. Tous s'accordent sur le but commun de permettre une formation diplômante en construisant une certification sur les champs du débardage, du maraîchage, de la viticulture, de l'entretien des espaces naturels mais aussi du portage et voire de l'arboriculture.

Juliette MOS, pilote du projet, quitte l'IFCE fin octobre. Florence DELISLE lui succédera sur ce dossier.

[Support de diffusion](#)

Exposé :

Pour comprendre le besoin de formation, il faut avoir en mémoire qu'il existe quatre types de métier en lien avec la traction animale : meneur laboureur, meneur débardeur, meneur cocher et meneur enseignant. Si les deux derniers profitent d'une offre suffisante de formation, les métiers relatifs au labour et au débardage ne bénéficient pas de certifications diplômantes puisque le CS débardage par traction animale n'est plus mis en place.

La première étape du processus de construction d'une certification tend à établir le besoin à partir d'un contexte spécifique avant de s'engager sur la construction des référentiels métier, formation et certification. C'est bien sur cette première étape que le groupe s'est d'abord attaché.

La traction équine et asine représente près de 500 utilisateurs qui sont souvent pluriactifs et dont 92% ont un statut professionnel. Ces activités génèrent chaque année 4,5 millions d'euros de chiffre d'affaire.

Sur la question de la formation, il faut entendre dans pluri activité la pluri compétences. Pour cette raison, le groupe de travail imagine des formations «à la carte» grâce à des blocs indépendants. Des passerelles seraient ainsi envisageables entre les certifications existantes pour que chaque acteur puisse composer son propre parcours répondant à son besoin professionnel.

Le groupe a de la sorte imaginé trois scénarii :

- Rénovation du CS débardage en CS « tous travaux agricoles »
- Proposition au répertoire spécifique de compléments de formation en traction
- Création d'UCAREs³ avec harmonisation nationale

L'étape à venir consistera à analyser la faisabilité des hypothèses par le prisme certificateur et organisme de formation.

² Syndicat national des professionnels de la traction animale

³Unité Capitalisable d'Adaptation Régionale pour l'Emploi

Échanges avec les membres:

Céline EISENZAEMMER remercie l'IFCE d'avoir permis de regrouper les différents représentants de la traction équine et la DGER de continuer de considérer cette « petite branche » en y répondant le mieux possible. Comme l'évoquait Juliette MOS, il s'agit de professionnels pluriactifs. Pour cette raison, il convient de former des meneurs qui sont en priorité des meneurs d'attelage en toute sécurité auxquels il faut adjoindre des spécificités agricoles territoriales. C'est pourquoi, l'hypothèse n°3 est jugée préférable, avec la construction d'UCAREs pour limiter les coûts en ingénierie.

Joëlle CLOUCHOUX précise que du côté de la DGER des évolutions ont eu lieu et regrette l'absence de prise de contact plus en amont. La DGER a une injonction de passer à la révision tous ses diplômes pour janvier 2024. C'est une échéance à tenir impérativement. France compétences a demandé que les UCAREs ne soient plus à l'initiative des DRAAF mais émane du bureau (BDET). Les UCAREs doivent désormais entrer dans le répertoire (RNPC ou RS).

La DGER a déjà déposé deux UCAREs cadrés au niveau national: travaux de débardage et traction animale. Les centres de formation qui le souhaitent peuvent d'ores et déjà développer une offre de formation correspondante. La DGER a identifié les besoins, puis EDUTER a rédigé les blocs de compétences. Ce sont des blocs de compétences qui sont adossés au BPREA par exemple. Mais les CS n'ont pas d'UCARE. Nous avons aussi des projets de rénovation quant au CS UCAC. Joëlle CLOUCHOUX propose un échange sur le sujet avec le groupe de travail.

Il existe par ailleurs d'autres UCAREs notamment pour le travail des jeunes équidés.

Yves DECAVELE rappelle que le CS UCAC a été construit sur une réalité de terrain. La formation à un CS de loisir attelé a été arrêtée par manque de candidats depuis cinq ans. La SNPTA confirme que les professionnels de traction sont des pluriactifs. La formation doit donc être pensée sur un domaine commun et y rattacher des spécialisations. Le groupe de travail va fonctionner, mais à la condition de conserver cette même philosophie.

Erick CHERMETTE témoigne que de nombreux organismes de formation proposent des initiatives autour de l'attelage comme Equi-trait-jeune (initiation des jeunes à la traction). Erick CHERMETTE demande à intégrer le groupe de travail.

13 – Évolution du métier de maréchal-ferrant: une formation adaptée ? – Charlène LOURD

Interpellée à plusieurs reprises par des professionnels et formateurs sur l'évolution du métier de maréchal-ferrant, Charlène LOURD s'est intéressée au sujet en partant à leur rencontre lors de [l'équi-meeting maréchalerie](#) organisé par l'IFCE les 29 et 30 septembre 2023. Accompagnée de Françoise CHASTANET, elle présente sa synthèse.

[Support de diffusion](#)

Exposé :

Le métier de maréchal-ferrant est très certainement l'un des métiers les plus anciens de la filière équine. Sa principale mission est d'entretenir et/ou d'améliorer la locomotion du cheval grâce au parage des sabots voire par l'application de ferrures. Pour ce faire, il est en mesure de fabriquer tout type de fer.

De nos jours, le métier de maréchal-ferrant repose sur un système mêlant systèmes agricoles et artisanat. Son code APE est celui du service de soutien à la production animale ; les entreprises respectent la convention collective des entreprises de commerce, de location et de réparation des tracteurs [...]. À cette double identité s'ajoute le cadre législatif fixant les actes propres à la maréchalerie (Article L243-3).

La conséquence directe de cette situation s'entrevoit dans l'offre de formation qui se partage entre le MASA et la chambre des métiers et de l'artisanat. Au total, ce sont trois certifications dont deux de niveau 3 qui coexistent pour environ 200 diplômés par an.

Le recueil d'informations auprès des professionnels, représentants syndicaux et formateurs a permis de déterminer deux axes d'intervention étroitement liés :

- Fédérer la profession,
- Apporter des ajustements aux formations existantes et créer un niveau 4 pour donner droit à l'installation.

Échanges avec les membres :

Joëlle CLOUCHOUX précise que l'inscription du CAPa maréchal-ferrant au RNCP arrive à échéance le 1^{er} janvier 2024 mais il a été redéposé avec de légères modifications pour une durée de cinq ans.

Joël RIGAL souligne qu'il est en effet difficile de fédérer cette profession et pourtant tous s'accordent sur le besoin d'élever le niveau d'installation au niveau 4 comme cela est très souvent le cas en artisanat. C'est un métier difficile où les carrières sont courtes, l'élévation du niveau est aussi un moyen d'anticiper les reconversions.

Jean-Roch GAILLET fait part de son expérience au concours international de ferrure qui s'est déroulé à l'IFCE sur le site de Saumur. Cette compétition a montré un niveau de technicité incroyable. Il est difficile de les fédérer mais ce type d'évènement, tout comme l'équi-meeting, prouve leur capacité à s'organiser.

Michel CHAUVEAU confirme qu'il faudrait en effet qu'une représentation de la maréchalerie participe au CEF mais encore faut-il l'identifier. Une suite pourra être donnée à condition que ce soit les représentants de la profession qui en fassent la demande.

14 – Dénomination des métiers des courses - François-Xavier de CHEVIGNY

À la demande des acteurs des courses, l'AFASEC en relation directe avec les représentants de la profession propose une nouvelle dénomination des métiers liés à l'entraînement des chevaux de courses en vue de les rendre plus accessibles et attractifs. François-Xavier de CHEVIGNY, en tant que Président de l'Association des entraîneurs au Galop (AEDG), informe les membres du CEF des avancées de ce projet.

Exposé :

En avril 2023, la proposition a été validée par les syndicats. Les nouvelles dénominations ont été intégrées dans les grilles des métiers de la future convention collective commune.

Agent d'écurie (garçon de cour) Cavalier/cavalière d'entraînement ou de débouillage pré-entraînement (cavalier d'entraînement et lad-driver / lad-jockey) Accompagnateur/accompagnatrice (garçon de voyage) Manager d'écurie adjoint (premier garçon) Manager d'écurie (assistant d'entraîneur)

En juin 2023, un accord a été trouvé autour des coefficients de rémunération.

La signature de la convention collective commune est prévue le 17 novembre. Cette signature est un symbole fort du rapprochement entre les disciplines du trot et du galop mais également avec les centres équestres.

Si la dénomination des métiers est devenue officielle, il reste un travail d'appropriation par les professionnels eux-mêmes. Les professionnels les plus expérimentés ont un sentiment de fierté à l'annonce de leur métier, en changer le nom est bouleversant pour la plupart. Les instances doivent être les premières à employer ces nouvelles terminologies pour permettre le changement d'usage.

15 – Plan de relance de l’emploi pour la filière équine de référence (PREFErence) – Charlène LOURD et Tiphaine DROUOT

Lors de la précédente réunion plénière du CEF en avril 2023, les membres ont validé l’idée de mettre en place un plan commun de relance en faveur de l’emploi dans les écuries. C’est équi-ressources, par l’intermédiaire de Charlène LOURD et Tiphaine DROUOT, qui se charge du lancement du projet et de sa coordination.

[Support de diffusion](#)

Exposé :

Dans un contexte de pénurie du personnel, PREFErence a été pensé pour communiquer d’une voix unie et unique pour faire reconnaître la situation problématique et dangereuse pour l’avenir de la filière des métiers du cheval et établir un plan commun, durable et éthique, avec des actions concrètes en faveur des entreprises équestres, hippiques et équines.

La mise en œuvre de PREFErence nécessite un engagement de l’ensemble des instances représentatives de la filière équine. Cet engagement pourra se concrétiser par la signature d’une convention faisant état des objectifs à atteindre et des moyens à déployer. Au jour de la présentation, l’ensemble des maisons mères ont été informées de ce projet, elles s’y montrent favorable.

PREFErence s’articule autour de deux axes : axe de communication et axe d’actions concrètes.

Tiphaine DROUOT, référente de l’axe communication, a pu présenter deux pistes :

- L’axe de communication du projet est confié par les partenaires à une agence de communication spécialisée (budget dédié en conséquence).
- L’axe de communication est géré par un comité de pilotage représentatifs constitué des partenaires du projet.

Charlène LOURD, en charge de l’axe des actions concrètes, a rappelé les trois volets de cet axe :

- Le développement du bien-être au travail.
- Le soutien économique et moral aux entreprises.
- Le conseil en construction de carrière.

Échanges avec les membres :

Les membres ont confirmé la nécessité de créer un plan commun et de participer ensemble au plan de communication. Les porteuses du projet se rapprochent des membres avant la fin de l’année 2023 lors d’une réunion spécifique pour présenter en détail le travail à mener. Un groupe de travail sera constitué à ce moment.

16–Promotion des métiers et des formations au salon d'Equita'Lyon - Tiphaine DROUOT

Lors de la réunion plénière d'avril 2023, Jean de CHEVIGNY, secrétaire général du fonds Eperon, présentait le projet de promouvoir les métiers et les formations au salon EquitaLyon, en novembre 2023. À la suite de la présentation, un groupe de travail a été constitué sous le pilotage de Tiphaine DROUOT.

[Support de diffusion](#)

Exposé:

Soutenue par le fonds Eperon, la thématique de l'emploi et de la formation a été retenue par l'organisateur GL Events comme thème d'honneur pour l'édition 2023. À cette occasion, le groupe de travail a imaginé :

- des animations sur les carrières lors des temps libres entre deux épreuves sportives,
- une «place des métiers et de l'orientation»,
- un espace conférence.

Échanges avec les membres:

Olivier SIMON indique que la planification des conférences mérite un pilotage pour éviter les superpositions et favoriser la construction d'un fil conducteur de sensibilisation aux métiers du cheval.

Yves DECAVÈLE partage l'idée que l'attrait pour les métiers du cheval passe par la sensibilisation au cheval.

Gilbert de KEYSEYR précise qu'il peut mettre à disposition des supports vidéos. Tiphaine DROUOT se rapproche de lui.

Michel DAVID informe que le Grenelle de l'emploi et des métiers du sport met en place la « semaine des métiers du sport ». Cette organisation demande, entre autres, des supports vidéos pour assurer la promotion de tous les métiers du sport y compris sports équestres. Tiphaine DROUOT est en lien avec la CPNE-EE pour fournir les supports.

17-Présentation du Label social Equures - Charlotte FUSTEC

Le bien-être animal et la protection de l'environnement sont au cœur des préoccupations réglementaires et sociétales. Fort de ce constat, le Conseil des chevaux de Normandie a mis en place le label EquuRES. Il est aujourd'hui le seul label national en faveur de l'environnement et du bien-être animal, développé spécifiquement pour les structures de la filière équine. Plus récemment, le label EquuRES s'est étendu à l'aspect social en développant avec équi-ressources, l'AFASEC et de nombreux partenaires le premier label Bien-être au travail dans la filière équine. Charlotte FUSTEC, directrice du Conseil des chevaux de Normandie, présente de nouveau projet aux membres du CEF.

[Support de diffusion](#)

Exposé :

Le label EquuRES Bien-être au Travail s'adresse à l'ensemble des structures équines, quelles que soient leur localisation, leur taille et leur activité : exploitations agricoles (élevages, pensions, centres équestres, écuries de propriétaires, ...), mais aussi toutes les institutions et entreprises de services de la filière équine. Il a ainsi pour objectif de partager collectivement des critères de Qualité Vie au Travail (QVT) et de sensibiliser les professionnels dans la prise en compte de ces enjeux.

Les critères de ce label reposent sur quatre piliers :

- L'engagement : une entreprise conforme avec le droit du travail et engagée pour assurer le bien-être des salariés.
- Le recrutement : une entreprise qui contribue à la fidélisation de ses salariés et à attirer de nouveaux talents grâce à une marque employeur forte.
- La cohésion d'équipe : une entreprise œuvrant pour que l'environnement de travail soit propice à l'esprit d'équipe, aux échanges constructifs et à la bonne unité pour permettre aux salariés d'être engagés dans une vision commune.
- Les valeurs humaines : une entreprise qui contribue à une ambiance de travail positive basée sur l'écoute et le respect, et qui a à cœur de former ses équipes pour les aider à monter en compétences.

Pour être labellisés, les employeurs peuvent compléter un autodiagnostic gratuit en ligne sur le site travail.label-equures.com en suivant ces trois étapes : l'inscription, l'autodiagnostic et l'évaluation. Suite à l'étude du dossier, un auditeur est mandaté pour réaliser une évaluation complète de la structure : au niveau de l'employeur mais aussi des salariés.

L'entreprise est ainsi évaluée autour de quatre thématiques : l'organisation au travail, la santé au travail, la gestion humaine et le processus d'intégration et enfin l'ambiance et la qualité de vie au travail.

Échanges avec les membres :

Guillaume HERRNBERGER fait remarquer que les nouvelles générations utilisent de plus en plus le site Internet Glassdoor. C'est un moyen pour eux d'évaluer anonymement leur environnement de travail.

Michel DAVID demande des précisions sur l'apport de ce nouveau label car cela ressemble à une « médaille » donnée suite à une évaluation-conseil. Le fond du problème reste le

management du personnel et qu'il nous faut former les chefs d'entreprises à un meilleur management.

François-Xavier de CHEVIGNY répond que ce label est un premier niveau de prise de conscience du besoin de se former au management. Avec ce label, les entreprises peuvent se situer. La formation en management est importante et il faut continuer à la développer. Mais il faut préalablement avoir une prise de conscience du besoin de management, que les employeurs se rendent compte de leurs besoins. Ce qui va être intéressant, au-delà du nombre de labellisés, c'est le nombre de personnes qui va entreprendre cette démarche de labellisation.

Olivier SIMON indique que le label permet de mesurer l'écart entre ce qui est attendu et le niveau de l'entreprise.

Hugues Calvin confirme que ce label est un moyen de sensibiliser les professionnels et de leur montrer leur marge de progrès.

18 – Formation d'éleveur infirmier équin – Floriane BOUCHER

Comme le prévoit la sous action 154-4-14 du budget du ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire (MASA), l'IFCE est doté d'une commission d'arbitrage pour soutenir les projets en faveur de la filière équine et asine conduits par les organisations actives dans ces secteurs de la production. Ce soutien vise les actions opérées par les organisations nationales correspondant à des actions de formation et d'information telles que définies dans le régime cadre exempté SA 40979 et des actions de promotion telles que définies par le régime cadre exempté SA 39677. La composition de cette commission prévoit, entre autres, la présence du président du Conseil de l'emploi et de la formation qui contribue au choix des projets financés. Lors de la commission de juin 2023, la commission a étudié le dossier déposé par GDS France⁴ quant à la révision du support de formation « éleveurs infirmiers » pour la filière équine. Cette demande correspond à l'un des critères d'éligibilité de la commission, à savoir « *l'acquisition de compétences, à travers notamment l'organisation de formations, d'ateliers, de colloques ou de séminaires, l'encadrement d'activités de démonstration ou d'actions d'information à destination des éleveurs* ». La commission d'arbitrage ne s'est, à ce jour, pas prononcé et demande en amont un avis du CEF sur le sujet. Pour ce faire Floriane BOUCHER, ingénieure conseil chez DS France, a été invitée à présenter le projet.

Support de diffusion

Exposé :

Fondée dans les années 1950 à l'initiative des services vétérinaires, la fondation des GDS s'est d'abord intéressée à l'espèce bovine pour, plus tard, s'étendre à l'ensemble des espèces animales de production, dont le cheval. Les Groupements de défense sanitaire sont des associations départementales d'éleveurs qui interviennent principalement sur des missions de surveillance, de prévention et de lutte dans les élevages animaliers. Le réseau est composé de fédérations régionales et de groupements de défense sanitaire départementaux, indépendants ayant des sections par animaux ; chaque région et département se saisit de problématiques inhérentes à son territoire.

Depuis plusieurs années, les GDS mettent en place une formation intitulée « éleveur infirmier » pour notamment répondre à [l'ordonnance n° 2011-78](#) du 20 janvier 2011 relative aux conditions dans lesquelles certains actes peuvent être réalisés par des personnes n'ayant pas la qualité de vétérinaire.

Cette formation est adaptée en fonction des espèces animales. Aujourd'hui, GDS souhaite actualiser les supports de la formation dédié à l'espèce équine pour l'uniformiser au niveau national et mieux prendre en compte les indicateurs de bien-être.

Cette formation sur deux jours a pour objectifs de :

- Donner des informations concrètes aux éleveurs sur la méthode d'examen d'un animal malade afin de déterminer la conduite à tenir.
- Sensibiliser les éleveurs à l'intérêt et à la valorisation des informations du carnet sanitaire.
- Permettre une meilleure gestion des pathologies dans les élevages en mettant à la disposition des éleveurs les connaissances de base sur les pathologies et leur prévention.
- Consolider ainsi la collaboration entre l'éleveur et son vétérinaire traitant.

⁴ Groupement de défense sanitaire

Échanges avec les membres :

Nathalie BLANC demande si la formation est uniquement destinée aux élèves ou à tout détenteur d'équidé. Cette distinction est importante car les détenteurs privés n'ont pas les mêmes prérogatives que les professionnels. Floriane BOUCHER répond que, s'agissant des formations déjà proposées dans la région Auvergne-Rhône-Alpes, elle est en effet réservée à un public de professionnels, élèves ou autres professionnels de la filière.

Marion LEVEAU demande si GDS France est un organisme de formation et le cas échéant si des fonds tels que OCAPIAT, VIVEA sont mobilisés. Floriane BOUCHER répond que ce n'est pas le cas au niveau national. GDS France souhaite cependant apporter ses compétences sur l'ingénierie de formation afin d'avoir un support harmonisé sur l'ensemble du territoire et accessible à tous les GDS ; c'est pourquoi GDS France a sollicité une subvention pour cette partie conception, ingénierie de formation. Cependant, les GDS qui proposeront la formation sur le terrain sont, pour certains, organismes de formation ; ou bien ils s'organisent avec d'autres GDS, la FRGDS et les chambres d'agriculture. GDS France n'est pas fermé à ce que la formation soit, selon les situations, portée par un autre organisme de formation comme l'IFCE.

Joël RIGAL demande si à l'issue de la formation il existe une certification. Floriane BOUCHER indique que tel est bien le cas. Joël RIGAL précise que cette certification pourrait introduire le doute chez les amateurs détenteurs du certificat à réaliser certains actes pour lesquels ils ne sont pas autorisés.

Olivier SIMON est interpellé par l'intitulé de la formation. Floriane BOUCHER indique qu'il peut être revu.

Florence DELISLE s'interroge sur les pré requis pour entrer en formation. Floriane BOUCHER indique qu'ils peuvent être revus.

Charlène LOURD questionne sur le nombre de formés pour la section équine. Floriane BOUCHER ne dispose pas de l'information.

Jean-ROCH GAILLET rappelle l'importance du rôle de GDS dans le cadre sanitaire. Pour la question de la formation « éleveur infirmier » il propose que le CEF réfléchisse encore avant d'émettre un avis.

Michel CHAUVEAU demande à Nathalie BLANC, du CNOV de proposer un courrier de réponse qui sera co-écrit avec Florence DELISLE, Marion LEVEAU, Joël RIGAL et Charlène LOURD. La réponse sera ensuite transmise à GDS France. Ce courrier est consultable en annexe de ce compte rendu.

19–Questions diverses

ECAP : emplois exigeant des conditions d'aptitude particulières

François-Xavier de CHEVIGNY alerte sur une future modification des règles de cotisations AGEFIPH pour les entreprises de 20 salariés et plus. Ce changement aura une incidence directe pour les écuries de courses qui verront leur niveau de cotisation fortement augmenter. De par leur nature, les métiers des courses rendent difficiles l'emploi de salariés en situation de handicap. De ce fait, les structures indiquent avoir des difficultés à respecter le seuil de 6% de l'effectif total.

D'autres secteurs d'activité sont confrontés à cette situation et font recenser leurs métiers parmi les catégories d'emploi exigeants des conditions d'aptitude particulière (ECAP). Les ECAP sont donc des emplois au sein des entreprises qui permettent de moduler la contribution versée au titre de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés (OETH).

L'AEDG sollicite le CEF pour appuyer ce dossier et tenter de faire inscrire les métiers de cavalier d'entraînement au sein de liste ECAP. Plus largement le groupe de travail pourra réfléchir à l'employabilité des personnes en situation de handicap.

Charlène LOURD précise que seules les CPNE-EE peuvent soumettre cette demande d'ajout à la liste ECAP.

Michel DAVID soutient la demande.

Avec les encouragements du Directeur général de l'IFCE, Jean-Roch GAILLET, et l'accord du Président du CEF, Michel CHAUVEAU, un groupe de travail sera constitué sous le pilotage de François-Xavier de CHEVIGNY et avec la participation de la CPNE-EE.

20 - Clôture de la 9^{ème} réunion plénière – Date et lieu de la réunion suivante du CEF

Pour célébrer le 10^{ème} anniversaire des réunions plénières du CEF et parce que 2024 sera une année olympique avec une organisation des Jeux olympiques et paralympiques à Paris, cette réunion (CEF n° 10) se tiendra à l'institut national du sport, de l'expertise et de la performance (INSEP) les mercredi 3 avril 2024 (après-midi) et jeudi 4 avril toute la journée. L'après-midi du 3 avril sera consacrée à une présentation du sport de haut niveau (SHN) en général et pour ce qui est des sports équestres. La FFE sera associée à la préparation des interventions, en lien avec l'INSEP et l'IFCE. Elles seront suivies d'une visite de la plupart des installations, d'un dîner convivial sur place, avec, sous réserve de confirmation, une possibilité d'hébergement sur place. Le lendemain sera consacré aux travaux habituels du CEF, entrecoupés d'une visite du pôle médical de l'INSEP et d'un exposé sur les apports de la recherche et de la médecine au SHN.

Des précisions seront communiquées en temps utile.

La réunion est close à 17h. Les personnes absentes sont mentionnées et excusées.

&&&&

Annexe – Courrier GDS



Le 7 novembre 2023

Note à l'attention de

M. Guillaume BLANC

Coordonateur de la commission
d'arbitrage

Objet: Avis du Conseil de l'emploi et de la formation de l'IFCE sur le projet de formation « éleveur infirmier équin ».

La commission d'arbitrage (d'attribution des aides financières du ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire) a, dans sa séance de juin 2023, souhaité que le conseil de l'emploi et de la formation (CEF) de l'IFCE, instance de concertation et de proposition des représentants de la filière équine, lui donne son avis sur le projet de formation « éleveur infirmier équin » déposé par GDS France.

GDS France en a été informé, pour prise de contact avec le CEF.

Par courriel du 7 septembre 2023, GDS France, en la personne de Mme Floriane BOUCHER, ingénieure conseil, a saisi le président du CEF, en donnant quelques précisions sur la nature de ce projet.

La réunion plénière du CEF suivante étant prévue le 4 octobre, le président du CEF a inscrit ce sujet à l'ordre du jour de la séance et a invité Mme BOUCHER à le présenter, présenter GDS France, et répondre aux questions posées par les membres du CEF.

A l'issue de cet échange, le président du CEF a proposé qu'une petite commission de volontaires membres du CEF, animée par Mme Nathalie BLANC, docteure vétérinaire, représentante du Conseil national de l'ordre des vétérinaires au sein du CEF, prépare un projet d'avis.

Cette commission s'est concertée par courriel et visioconférence. Elle a transmis un avis circonstancié exposé ci-après.

En tant que président du CEF, je le valide (avec seulement quelques modifications de forme) et le transmets à la commission d'arbitrage pour décision finale.

J'en adresse simultanément copie à GDS France (Mme Floriane BOUCHER), pour information, comme je m'y étais engagé.



Avis du CEF :

Conscient de l'importance d'intégrer les indicateurs de bien-être animal à la formation des professionnels éleveurs et des enjeux sanitaires, le CEF est, sur le principe, **favorable** à ce projet. Il émet néanmoins les conseils et remarques suivantes, pouvant constituer des réserves.

La demande transmise manque de précision et reste au moment de la rédaction de ce courrier peu explicite. En effet, cette réponse est basée sur le programme de formation réalisé par le GDS Rhône Alpes en janvier 2023, le GDS n'ayant pas transmis le contenu de la formation de deux jours comme cela a été demandé.

1 - Le public visé doit se limiter aux professionnels.

En effet, selon l'article [L243-2 du CRPM](#) modifié par [ordonnance n°2011-863 du 22 juillet 2011- art. 5](#) :

« Dès lors qu'ils justifient de compétences adaptées définies par décret, les propriétaires ou détenteurs professionnels d'animaux relevant d'espèces dont la chair ou les produits sont destinés à la consommation humaine, ou leurs salariés, peuvent pratiquer, sur les animaux de leur élevage ou sur ceux dont la garde leur a été confiée dans le cadre de leur exploitation, dans le respect des dispositions relatives à la protection des animaux, certains actes de médecine ou de chirurgie dont la liste est fixée, selon les espèces, par arrêté du ministre chargé de l'agriculture. Cette liste ne comprend aucun acte réservé expressément par la loi aux vétérinaires, notamment, en application des [dispositions de l'article L. 5143-5 du code de la santé publique](#), la prescription de médicaments, non plus que les actes qui doivent être réalisés par des vétérinaires détenteurs de l'habilitation mentionnée à l'article [L. 203-1](#) ou du mandat mentionné à l'article [L. 203-8](#). »

Cette formation ne peut être destinée qu'à des éleveurs ou des détenteurs professionnels titulaires d'un niveau IV agricole ou d'un titre homologué et non pas à des détenteurs particuliers.

Cette modification devra être prise en compte dès le bulletin d'inscription.

2 - Les objectifs de la formation devront tenir compte de la réglementation.

En particulier, il est indiqué dans les objectifs de la formation du GDS Rhône-Alpes: *« Être en capacité de détecter certaines pathologies et juger dans quelles circonstances mettre en place un traitement soi-même ou faire appel à son vétérinaire ».*

Cette affirmation n'est pas acceptable en l'état. Le professionnel ne peut administrer un traitement que dans le cadre d'un bilan sanitaire d'écurie et d'un

protocole de soins dans le cadre d'une pathologie présente antérieurement dans l'écurie.

Les gestes techniques appris ne doivent pas sortir du cadre du L243-2 et de l'arrêté du 5 octobre 2011.

3 - Le nom de la formation « éleveur infirmier » ne semble pas indiqué puisque dans la filière équine il existe des professionnels qui ne sont pas éleveurs.

De plus, le terme « Infirmier » dans une formation de deux jours ne semble pas approprié. Le risque étant que certains détenteurs s'octroient le droit de pratiquer des activités qui relèvent d'une activité vétérinaire. Ce terme est trompeur pour le public ; un propriétaire d'écurie peut indiquer qu'il a passé cette formation et capter des clients alors que la compétence n'est pas celle d'un infirmier.

Le niveau de connaissance trop faible du contenu de formation ne permet pas au CEF, à ce niveau, d'être force de proposition pour un intitulé adapté.

Pour le CEF,
son président



Michel CHAUVEAU,

Copie : GDS France (Mme Floriane BOUCHER)

Avenue du Cadre noir
BP 207, 49411 SAUMUR Cedex
Tél : 02 41 53 50 50
Mél : info@ifce.fr
www.ifce.fr